

TRANSMIS copie pour information à :  
Monsieur l'Administrateur de Territoire (tous).

85/5/56 / PE.3.  
1971 / K.001

*Ruhengeri*  
KIGALI, le 19 mai 1956.  
Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

*Officier*

CONGO BELGE  
2ème DIRECTION GENERALE  
1ère DIRECTION AIMO.

COPIE.

Léopoldville, le 20 avril 1956.

N°21/014057

TRANSMIS copie pour information à :

- Messieurs les Directeurs Généraux ( TOUS)
- Monsieur l'Administrateur en Chef de la Sureté.

OBJET:

Effectif Personnel Territorial.



- Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi  
à USUMBURA.
- Monsieur le Gouverneur de la Province  
de et à LEOPOLDVILLE.
- Monsieur le Gouverneur de la Province de  
l'Equateur à COQUILHATVILLE.
- Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale  
à STANLEYVILLE.
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Kivu  
à BUKAVU.
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Katanga  
à ELISABETHVILLE.
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Kasai  
à LULUABOURG.

Monsieur le Gouverneur,

Au cours des derniers mois, plusieurs Gouverneurs de Province ont attiré mon attention sur la situation déficitaire des effectifs du service territorial tant en quantité qu'en qualité.

Ce problème ne m'avait pas échappé et tout a été mis en œuvre pour y remédier.

Suite à ma demande, le Département a pris les dispositions nécessaires en vue de recruter au cours de l'année, 274 unités afin de compléter les effectifs du service territorial (38 pour combler les déficits de 1955, 106 par suite de l'augmentation des effectifs budgétaires pour 1956, 50 pour permettre d'effectuer des transferts dans d'autres cadres et 80 pour compenser les éliminations qui s'effectueront vraisemblablement au cours de l'exercice).

Une centaine d'unité (40 A.T.A. et 60 Agents Territoriaux) arriveront dans le courant des mois d'avril et mai prochains. Ils n'auront pas suivi les cours de l'école coloniale. Ils vous appartiendront pour désigner pour des postes où ils pourront se mettre au courant du service, sous la conduite d'agents expérimentés.

Une cinquantaine d'éléments postulant un emploi dans le cadre territorial pourront être admis au cours de la session avril-juillet.

Ces agents arriveront dans le courant du second semestre.

Aux cours de septembre-décembre, 30 administrateurs territoriaux assistants et 100 agents territoriaux pourront se présenter.

Enfin une trentaine de licenciés en sciences coloniales et administratives sortant de l'INUTOM pourront s'embarquer dans le ~~cou~~ de l'année.

• • • / • • •

Je n'ignore pas que ces mesures ne peuvent suppléer au manque d'expérience du personnel territorial actuellement en service et qu'au contraire, le pourcentage des premiers termes augmentera encore sensiblement par suite de l'arrivée de ces nouveaux contingents.

Il est matériellement impossible de remédier à une situation qui est la résultante logique de l'étoffement des cadres au cours des dernières années. Toutefois en vue d'éviter dans toute la mesure du possible que la situation s'aggrave encore, je vous confirme que les transferts vers d'autres cadres ne se feront qu'après accord préalable de votre part et pour autant que les agents transférés auront été remplacés.

Il vous appartient dans chaque cas de juger objectivement, si dans l'intérêt du service, le transfert est souhaitable et réalisable. J'estime, en effet, que si nous devons, dans toute la mesure du possible, tenir compte des préférences du personnel et de la nécessité d'étoffer d'autres services avec des agents ayant acquis de l'expérience dans le service territorial, c'est à vous de décider dans quel poste et dans quelles fonctions l'agent peut rendre les meilleures services à la Colonie.

En principe aucun transfert ne sera autorisé avant l'arrivée des agents de la session de terminant au mois de juillet prochain, ceci en vue de permettre la mise au courant des agents arrivant en avril et mai qui n'ont eu aucune préparation coloniale.

J'insiste par ailleurs pour que le personnel dirigeant, à tous les échelons du Service Territorial, s'occupe d'une façon active de la formation et du contrôle du personnel subalterne. C'est en multipliant les contacts avec celui-ci, en le guidant et en le conseillant sur place qu'on obtiendra les meilleurs résultats dans ce domaine. Ce n'est pas en noyant le nouveau personnel sous les instructions, observations et remarques écrites qu'on en fera des territoriaux, mais bien en lui montrant comment on vit et organise son travail en brousse. Il faut que l'Administrateur de Territoire et son assistant soient conscients que c'est la meilleure formule d'apprentissage et que les Commissaires de District veillent à ce qu'elle soit appliquée par tous.

Je suis convaincu que si chacun fait l'effort nécessaire, nous parviendrons à surmonter cette crise qui était inévitable vu que le développement toujours plus grand du pays rend son administration de plus en plus compliquée.

J'ai tenu à vous faire cet exposé afin que vous sachiez que je connais vos difficultés et que j'ai tout fait pour y porter remède.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
Sé) PETILLON.-